

COMPTE-RENDU COMITE SYNDICAL TOURAINE PROPRE- **MARDI 29 MARS 2022, A 18H00**

A LA SALLE SEUILLY – ANCIENNE MAIRIE **SAINT-CYR-SUR-LOIRE**

Convocations adressées le mardi 22 mars 2022

ETAIENT PRESENTS :

M. PIERRE, Président (pouvoir de Mme GAULTIER)
Mme SUARD, 2^e Vice-Présidente (pouvoir de M. MARAIS)
M. VANNIER*, 3^e Vice-Président
Mme MOUSSET (pouvoir de M. DROUET), 4^e Vice-Présidente
M. COHEN, 5^e Vice-Président (pouvoir de Mme WANNEROY)
Mme BOULOZ, 6^e Vice-Présidente
M. LALOT, 7^e Vice-Président
Mmes LEMARIE et VIALLES
MM. ARNOULD, BABARY, EHLINGER*, GERARD, LALOT (pouvoir de M. MORETTE), MASSARD
(pouvoir de Mme GINER)
** Présent(e) en visioconférence*

ABSENTS EXCUSES :

Mmes AUDIN, GAULTIER (pouvoir à M. PIERRE), GINER (pouvoir à M. MASSARD) et
WANNEROY (pouvoir à M. COHEN)
MM. DROUET (pouvoir à Mme MOUSSET), LOUAULT, MARAIS (pouvoir à Mme SUARD),
MORETTE (pouvoir à M. LALOT) et TRYSTRAM
Mme GENEVE, Trésor public

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Touraine Propre : Mme AROCHE et M. NAVARD
SMICTOM du Chinonais : Mme DE JONCKEERE

Mme BOULOZ est désignée secrétaire de séance.

Les comptes rendus des Comités syndicaux du 15 décembre 2021 et du 1^{er} février 2022 sont adoptés à l'unanimité.

POINT 1 - EVOLUTION DOSSIER ORDURES MENAGERES RESIDUELLES AVEC LA PREFECTURE ET LA REGION

M. le Président fait état des dernières avancées dans ce dossier. Il explique que les Déchets d'Activités Economiques (DAE) représentent un gisement de plus de 100 000 tonnes. Pour être traités, les déchets doivent voir leur part humide réduite d'au moins 50 %, sans quoi une transformation en Combustibles Solides de Récupération (CSR) n'est pas possible.

Ces éléments ont été abordés lors d'une réunion organisée récemment à Tours Métropole Val de Loire et dont l'objet portait sur la caractérisation menée en partenariat avec la communauté de communes Touraine Est Vallées. Il s'avère qu'aucune solution extérieure au département n'est disponible. Les vides de four n'excèdent pas les 10 000 tonnes.

Dans le cadre de ce dossier, il est prévu que Touraine Propre pilote l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) dédié à la communication autour du projet. Deux rencontres publiques intitulées « Parlons de nos déchets » sont annoncées pour mai et juin 2022.

Y seront diffusées des informations consolidées. La première aura lieu sur Tours et la seconde sur le Sud Touraine.

De nouvelles réunions techniques en Préfecture sont annoncées :

- Jeudi 31 mars : COTECH « transversal »
- Jeudi 7 avril : COTEH « biodéchets »

M. le Président insiste sur cet « or gris que nous avons entre les mains » et qui est, à l'instar de la biomasse, en capacité de produire une énergie à bas coût sous la forme d'électricité, de chaleur ou d'hydrogène.

M. BABARY se réjouit de ces annonces et constate que suffisamment de temps a déjà été perdu dans ce dossier.

M. GERARD pense que les réunions publiques doivent s'articuler en 2 temps : une partie informative suivie d'un débat.

M. le Président confirme qu'il s'agit du programme prévu ;

Il est proposé aux élus de Touraine Propre de donner délégation à M. le Président pour engager et signer tout document relatif à l'AMO « Communication déchets » dans la limite des crédits inscrits au budget.

A l'unanimité, le Comité syndical décide de donner délégation à M. le Président pour la proposition ci-dessus.

POINT 2 - DEMANDE D'ADHESION DU SMICTOM DU CHINONNAIS AU SYNDICAT TOURAINE PROPRE

M. le Président explique qu'étant donné le défi commun que doit relever l'ensemble du département dans sa gestion des déchets, il est proposé au SMICTOM du Chinonais d'adhérer à Touraine Propre. Les élus du Bureau du SMICTOM ont envoyé un courrier demandant l'adhésion de leur syndicat à Touraine Propre, le 4 mars dernier et l'ensemble des délégués voteront à ce sujet lors de leur Comité syndical du 30 mars prochain.

M. MASSARD, Président du SMICTOM du Chinonais et membre du Bureau de Touraine Propre, précise que la population du SMICTOM du Chinonais est de l'ordre de 75 000 habitants. Elle sera revue un peu à la baisse à compter de 2024 du fait du départ programmé des communes de Langeais, Cinq-Mars-la-Pile et Mazières-de-Touraine (soit environ – 9 500 habitants) et de l'intégration de la commune de Chouzé (+ 2 000 habitants).

La population du territoire du SMICTOM à cet horizon serait alors d'environ 67 500 personnes.

M. le Président précise, qu'en cas d'adhésion, une communication spécifique serait faite. Un communiqué de presse sera notamment diffusé auprès des médias locaux.

A l'unanimité, les élus de Touraine Propre acceptent l'adhésion du SMICTOM du Chinonais, sous réserve du vote favorable de la délibération en date du 30 mars 2022 pour cette collectivité.

RESSOURCES HUMAINES

POINT 3 – PRESENTATION D'ESTELLE JARRY (STAGIAIRE DOSSIER BIODECHETS ET ACTUALISATION DES GUIDES)

M. NAVARD explique qu'Estelle JARRY est actuellement absente du Syndicat en raison de la tenue de ses examens. En stage chez Touraine Propre depuis le 14 mars dernier, elle est notamment en charge du dossier des composteurs partagés. Sa formation juridique lui permet de notamment travailler sur les modalités de la consultation entourant le suivi des différents sites. De plus, elle sera amenée à travailler sur l'actualisation des différents supports de communication du Syndicat, dont le guide « Le meilleur déchet, c'est celui qui n'existe pas » et le site internet.

POINT 4 – PAIEMENT RTT

Mme MOUSSET explique qu'au vu des enjeux actuels et de la charge de travail des agents du Syndicat, le Bureau propose de régler à Mathis Navard 17.5 jours de RTT 2021 et 2.5 jours de RTT 2022, soit un total de 20 jours.

La base de rémunération sera la suivante : 20/22 ; en effet, un mois complet moyen équivaut à 22 jours de travail effectif. Le coût est estimé à 2600 € (cotisations sociales incluses).

Vu les points exposés ci-dessus par Mme Mousset, Vice-Présidente en charge des Finances et des Ressources Humaines et au vu de la législation en vigueur,

A l'unanimité, le Comité syndical décide de régler à M. Mathis Navard, 20 jours de RTT sur la base indiquée ci-dessus.

POINT 5 – OUVERTURE D'UN POSTE ANIMATION STANDS WEEK-END – CDD

Mme AROCHE et M. NAVARD constatent que l'effectif actuel du Syndicat ne permet pas de répondre positivement à l'ensemble des demandes de stands de sensibilisation le week-end, en particulier sur la période avril - octobre.

Afin de résoudre cette difficulté, il est proposé au Comité d'autoriser l'ouverture d'un poste d'animation de stands en CDD pour une durée de 1 an (contrat de renfort).

Le poste concerné relève donc de la grille indiciaire des animateurs territoriaux. Il est précisé que ce n'est pas un poste à temps plein, mais qu'une succession de contrats aura lieu en fonction des besoins.

A l'unanimité, le Comité syndical autorise l'ouverture d'un poste d'animation de stands en CDD pour une durée de 1 an, à compter du 15 avril 2022.

POINT 6 – IMPOSSIBILITE A COURT TERME DE RECRUTEMENT D'UN SERVICE CIVIQUE

M. le Président relate que les contacts établis avec Unis-Cité n'ont pas permis au Syndicat de procéder au recrutement d'un service civique.

En plus de la pénurie actuelle de candidats (cf. saison d'été qui s'annonce), il s'est avéré que les volontaires – qui forment impérativement un duo – doivent toujours être encadrés par un membre du personnel. Une charge de travail qui n'est pas envisageable compte tenu du contexte actuel. A plus long terme, l'obtention d'un agrément peut être envisagée, car cela permettrait à Touraine Propre d'être autonome pour la candidature retenue.

POINT 7 – OUVERTURE D’UN POSTE DE VOLONTAIRE TERRITORIAL - CDD

M. le Président explique que le dispositif des volontaires territoriaux a été créé en avril 2021. Il permet aux structures publiques intervenant en milieu rural et dotées de faibles moyens de recruter des jeunes de 18 à 30 ans et diplômés d’un bac+2 à bac +5. Ce contrat est subventionné à hauteur de 15 000 euros. L’offre d’emploi doit être préalablement soumise à la Préfecture pour validation. Il est proposé au Comité d’autoriser l’ouverture d’un poste de volontaire territorial en CDD pour une durée de 1 an.

- ☞ Vu le dispositif « Volontaire Territorial en Administration » (VTA), vu la législation en vigueur,
- ☞ Décide d’ouvrir un poste d’appui en animation et en administratif, de type « contrat de projet », dans le cadre du dispositif du Volontariat Territorial en Administration, à temps complet, pour une durée de 12 mois à compter de la date d’embauche, pour exercer les missions suivantes :
- ☞ Actions de sensibilisation et d’animation à la réduction à la source, en particulier de terrain.
- ☞ Actions de sensibilisation sur le compostage partagé.
- ☞ Suivi du dispositif Livr’Libre.
- ☞ Contribution à la communication du syndicat.

A l’unanimité, le Comité syndical autorise l’ouverture d’un poste de volontaire territorial pour une durée de 1 an, à compter de la date d’embauche.

BIODECHETS

POINT 8 – EVOLUTION DOSSIER BIODECHETS

MM. COHEN et NAVARD annoncent que l’expérimentation de sites de compostage collectif est en passe de se concrétiser. Au total, 74 sites (222 bacs) seront déployés sur l’ensemble du territoire de Touraine Propre. Le matériel a été commandé et la consultation relative au suivi sera lancée dans les prochains jours. Prévenus début février, les adhérents ont jusqu’au jeudi 31 mars 2022 pour faire connaître au Syndicat les lieux d’installation pressentis.

Une communication spécifique est actuellement en train d’être élaborée en collaboration avec la coopérative Imagidée située à Loches. Sur place, elle permettra de correctement identifier le rôle de chaque bac tout en rappelant les règles à suivre pour un compost réussi.

M. le Président revient sur sa visite récente d'un site de compostage collectif dans le quartier Giraudeau à Tours.

Mme LEMARIE craint que les bacs se dégradent rapidement, attirent les rongeurs et dégagent de mauvaises odeurs.

M. le Président et M. NAVARD la rassurent en lui citant des exemples de sites installés il y a plusieurs années et qui sont toujours en parfait état.

Mme AROCHE précise que le prestataire en charge du suivi devra fournir un échéancier précis de ses visites.

M. le Président rappelle que le compostage, qu'il soit individuel ou collectif, est une solution efficace pour réduire la part des biodéchets dans les OMR. Si une collecte en porte-à-porte devait être expérimentée, elle s'avérerait être très coûteuse et serait au détriment d'autres levées.

REDUCTION A LA SOURCE

POINT 9 - DOSSIERS BORNES LIVR'LIBRE

Commission du 15 mars 2022

M. le Président annonce que la Commission s'est réunie le 15 mars dernier. Les 2 dossiers suivants ont été acceptés :

- **Tours Nord** : école Ernest Pérochon, rue de Turpenay – dans un square ;
- **Tours Nord** : angle rue Jacques Brel et Max Ernst – sur une placette ;

Des informations complémentaires ont été demandées quant à l'installation d'une borne dans le Carroi aux Herbes à Tours. A savoir :

- l'emplacement exact pressenti ;
- l'autorisation de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

Expérimentation de bornes en bois

L'expérimentation des bornes en bois fabriquées par l'ESAT de Bridoré a commencé. Une première a été installée à Saint-Bauld (Loches Sud Touraine). Elle a été rapidement suivie d'une seconde implantée à l'entrée du foyer Malétrenne à Amboise (SMICTOM d'Amboise). Une troisième verra bientôt le jour au bord du lac des Bretonnières à Ballan-Miré et Joué-lès-Tours (Tours Métropole Val de Loire). D'autres commandes suivront au cours de l'année 2022.

Mme VIALLES confirme que la borne récemment installée dans sa commune, à Tauxigny-Saint-Bauld, fonctionne extrêmement bien et a déjà trouvé son public. Elle note également l'esthétique réussie de ce nouveau modèle.

POINT 10 - DOSSIERS APPEL A PROJETS

M. le Président explique la Commission s'est réunie le 15 mars dernier. Les dossiers suivants ont été présentés :

- Precious Plastic Touraine Val de Loire : création d'un atelier pédagogique nomade et/ou création d'un atelier citoyen Métamorf dédié au recyclage des déchets plastiques (3 625 € et/ou 3 800 € demandés)

Avant de se prononcer, la Commission souhaite proposer une visite à tous les délégués Touraine Propre volontaires afin de mieux comprendre le projet de Precious Plastic Touraine Val de Loire.

- Association Sociétés urbaines et Déchets : exposition « voyage au cœur de nos poubelles » - réalisation d'un « Indicateur d'itinéraires de nos déchets » (4 000 € demandés)

La Commission a souligné la qualité de ce projet novateur. A partir des factures matérielles fournies par le porteur de projet, la Commission a décidé d'accorder **un financement de 2 621 €**.

- Ville de Tours : actions de réduction du gaspillage alimentaire en restauration scolaire et tri des biodéchets (44 540 € demandés)

La Commission a souhaité encourager cette initiative visant à diminuer la quantité de biodéchets produits dans les établissements scolaires municipaux en octroyant **un financement de 2 000 €**. Cette somme aidera à l'achat de 4 tables de tri connectées.

- L'Asso - Terres du son : 4 projets pour réduire et valoriser les déchets du festival Terres du son (4 900€ demandés)

La Commission a octroyé **un financement de 900 € pour la charrette** de collecte des déchets siglée « Touraine Propre » sur le site du festival. L'achat d'une fontaine à eau a attiré l'attention des délégués. S'ils comprennent son intérêt réel en matière de réduction des déchets plastiques, ils émettent quelques craintes quant au risque de contamination bactériologique. Avant de se prononcer, la Commission a demandé au porteur du projet davantage de précisions à ce sujet. Elle souhaite également savoir si une mutualisation avec d'autres événements est prévue.

Mme AROCHE et M. NAVARD annoncent que l'ASSO a transmis les documents demandés. A savoir, le devis et le contrat de maintenance des fontaines à eau ainsi qu'une note explicative concernant la coop de mutualisation des équipements. Ils ont été transférés le 30 mars 2022 aux membres de la Commission.

POINT 11 - PUBLICATIONS (GUIDES)

Guide « Le meilleur déchet, c'est celui qui n'existe pas »

Mme SUARD explique que dans le cadre d'une réédition à 3 000 exemplaires, une mise à jour du contenu de ce guide a été réalisée par Mathis NAVARD en collaboration avec Graphival à Chambray-lès-Tours. Imprimée sur papier recyclé, la nouvelle version est diffusée depuis la mi-mars.

Durant son stage, Estelle JARRY travaillera à la refonte intégrale de ce support.

Guide « Qui fait quoi ? »

M. NAVARD ajoute que le nouveau guide « Qui fait quoi ? » est en cours d'impression. 7 000 exemplaires seront produits par l'Imprimerie Vincent de Tours. La livraison est attendue pour le début du mois d'avril.

Mme AROCHE précise qu'Estelle JARRY a déjà effectué un premier relevé de prix en magasin dans le cadre de la mise à jour de la partie « caddie gaspi, caddie malin ». La variation des prix en 4 ans (même enseigne, même produits, mêmes conditionnements) est de l'ordre de 30 % mais est encore plus sensible pour le caddie gaspi. La version 3 de cette brochure devrait donc faciliter la diffusion du message d'achats limitateurs de déchets auprès des consommateurs

M. le Président rappelle que l'acculturation aux écoGESTES se fait à la fois par la diffusion de guides de sensibilisation et l'affichage d'informations sur les Points d'Apport Volontaire (PAV).

POINT 12 - POSSIBILITE DE STANDS

M. le Président annonce que le Syndicat proposera un stand de sensibilisation lors des événements suivants :

- 16 et 17 avril : foire aux vins d'Amboise (SMICTOM d'Amboise) ;
- 14 et 15 mai 2022 : fête des fleurs et des abeilles à Fondettes (Tours Métropole Val de Loire) ;
- 18 juin 2022 : fête de l'environnement à Artannes-sur-Indre (Touraine Vallée de l'Indre).

Leur animation sera assurée par Estelle JARRY et/ou Mathis NAVARD.

Mme AROCHE précise qu'en cas d'adhésion du SMICTOM du Chinonais, ce dernier pourra bénéficier dès le printemps de stands de sensibilisation en fin de semaine.

FINANCES

POINT 13 - BILAN ANNEE 2021

Voir document joint.

M. le Président présente au Comité syndical le rapport d'activité de l'année 2021. Il rappelle que Touraine Propre doit être à la hauteur des enjeux actuels en matière de gestion des déchets en Indre-et-Loire.

POINT 14 – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021

Le compte de gestion, dressé par Mme la Releveuse du Syndicat, est en tous points conforme au compte administratif.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, il est adopté par le Comité syndical.

POINT 15 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Mme MOUSSET présente le compte administratif 2021 et, conformément à la législation, M. le Président sort de la salle.

Après consultation de ses collègues, Mme SUARD, 2^e Vice-Présidente, prend la présidence de l'Assemblée.

Points à retenir : voir rapport d'activité 2021

EXERCICE 2021	
CA Touraine Propre	
RECETTES fonctionnement	229 795,07 €
exc 20210 reporté	165 744,45 €
DEPENSES Fonctionnement	246 515,32 €
SOLDE POSITIF Fonctionnement	149 024,20 €
RECETTES INVT	234 772,06 €
EXC 2019 INVT REPORT	28 324,51 €
DEP INVT	215 234,44 €
SOLDE POSITIF INVT	47 862,13 €
solde global 2020	194 068,96 €
solde global 2021	196 886,33 €

2021		
Dépenses réelles Investissement	215 234,44 €	Acquisition et travaux LT
Dépenses réelles fonctionnement	219 367,90 €	
Total dépenses réelles 2021	434 602,34 €	
soit sur la base de 517 849 habitants	0,84 €	
pour une facturation de 0,40 € en 2021		

Si l'on tient compte de l'amortissement des travaux sur 15 ans et que l'on se place dans l'optique d'une répartition sur le temps des locaux, la dépense moyenne 2021 est de l'ordre de 0,50 €.

Après vote du Comité syndical, le Compte Administratif 2021 est adopté à l'unanimité.

M. le Président reprend la présidence de l'Assemblée.

POINT 16 - AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Constatant que le compte administratif 2021 présente :

Un excédent global de fonctionnement de 149 024.20 €

Un excédent global d'investissement de 47 862.13 €

Sur proposition de M. le Président, le Comité syndical décide à l'unanimité d'affecter le résultat de la manière suivante :

Section de Fonctionnement : 149 024.20 € (article 002)

et de reporter le résultat de la manière suivante :

Section d'Investissement : 47 862.13 € (article 001)

POINT 17 – ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES D'INDRE-ET-LOIRE (AMIL)

M. le Président propose au Comité syndical d'adhérer à l'AMIL, qui donne, en particulier, accès au Conseil juridique de l'AMIL. Le coût de la cotisation est de 300 € / an.

Il est être également proposé aux élus des formations (en supplément) sur des thématiques données.

Mme AROCHE précise que l'AMIL possède 2 juristes, dont l'un est spécialisé en droit de l'environnement.

A l'unanimité, le Comité syndical décide d'adhérer à l'AMIL.

POINT 18 - VOTE DE LA PARTICIPATION 2022

M. le Président explique que, conformément au débat d'orientations budgétaires du 2 février 2022, la participation proposée par le Bureau est pour 2022, de 0.49 €/habitant.

Comme évoqué à plusieurs reprises depuis plusieurs années, la cotisation de 0.40 € était une cotisation minorée par rapport au coût réel ; de plus, ce montant sera probablement revu à la hausse dès 2023 du fait des enjeux actuels et futurs.

A l'unanimité, le Comité syndical adopte une cotisation de 0,49 €/habitant pour 2022.

POINT 19 – VOTE DES SUBVENTIONS 2022

M. le Président présente les subventions 2022. A savoir :

- **Banque Alimentaire de Touraine** : 1 000 € : aide à la location d'un camion frigorifique ;
- **Terres de Son** : 2 400 € - charrette avec cheval (900 €) – fontaines à eau (1 500 €), dans la limite du montant des factures et sur production de ces dernières ;
- **Ville de Tours** : 2 000 € : contribution à l'achat de tables de tri avec pesée intégrée ;
- **Association Sociétés urbaines et Déchets** : 2 621 € : exposition « Voyage au cœur de nos poubelles », pour le matériel et les locations de véhicules utilitaires pour le transport du matériel Montant donné sous réserve de la limite du montant des factures et sur production de ces dernières. Dans la mesure où l'exposition sera inaugurée le 13 mai 2022, une autorisation de préfinancement est donnée pour ce projet (dossier reçu le 22/11/2021).

Soit un total de **8 021 €**.

A l'unanimité, le Comité syndical décide de voter ces subventions et de les inscrire au budget 2022.

POINT 20 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le projet de budget primitif 2022 présenté par M. le Président, a été discuté en amont par les membres du Bureau et est conforme aux orientations budgétaires présentées le 2 février 2022.

Pour mémoire, avec reprise des excédents, section de fonctionnement (467 100 €) ; section d'investissement (78 100 €).

A l'unanimité, le Comité syndical adopte le budget 2022.

QUESTIONS DIVERSES

POINT 21 - RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 01/02/2022 RELATIVE AU MANDATEMENT EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP

Mme AROCHE précise que cette délibération n'a pas été utilisée, car il n'y a pas eu de dépense d'investissement avant le vote du BP.

Les services préfectoraux demandent le retrait de cette délibération, car il y a une erreur dans le calcul de la limite, cette dernière ayant été calculée avec les crédits de reports.

A l'unanimité, le Comité syndical décide d'annuler la délibération citée ci-dessus.

-
- **Prochain Comité syndical : la date et le lieu vous seront communiqués ultérieurement.**

M. BABARY présente aux délégués l'entreprise Néolithe située à Chalonnes-sur-Loire. Son procédé de fossilisation permet de transformer les OMR en pierre à raison de 20 tonnes traitées par jour. Il pense qu'une visite sur place ou une présentation de ses créateurs en Comité serait pertinente. Tous les détails sont à découvrir [sur leur site](#).

La Secrétaire de séance

Le Président

Dominique BOULOZ

Benoist PIERRE